



LE PAYS HORLOGER

# PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -  
BP 13100  
25503 Morteau Cedex

---

## COMITÉ DU PETR

**Réunion du jeudi 07 septembre 2017 aux Fins**

### **- Compte-rendu -**

Présents :

- Mesdames Annie Genevard, Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Patrick Bertin, Jean-Marie Binétruy, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Denis Leroux, Régis Ligier, Roland Martin, Bruno Todeschini, Gilles Robert, Pierre Vaufrey, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Madame Nathalie Pepe-Aubry,
- Messieurs Serge Cagnon, Fabien Cartier, Anthony Mérique, Paul Moureaux, Denis Nappez, Serge Orny, Pierre Vuillemin.

Monsieur Régis Ligier a été élu secrétaire.

Madame Nathalie Pepe-Aubry donne procuration à Madame Dominique Mollier.

Monsieur Denis Nappez donne procuration à Monsieur Gilles Robert.

Monsieur Pierre Vuillemin donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Frigo.

Observateurs :

- Monsieur Cédric Bôle, Maire de Morteau
- Messieurs Brun, Delavelle, Nancy
- Mesdames Carette, Personeni

---

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur Bruno Todeschini pour l'accueil au sein de la commune des Fins.

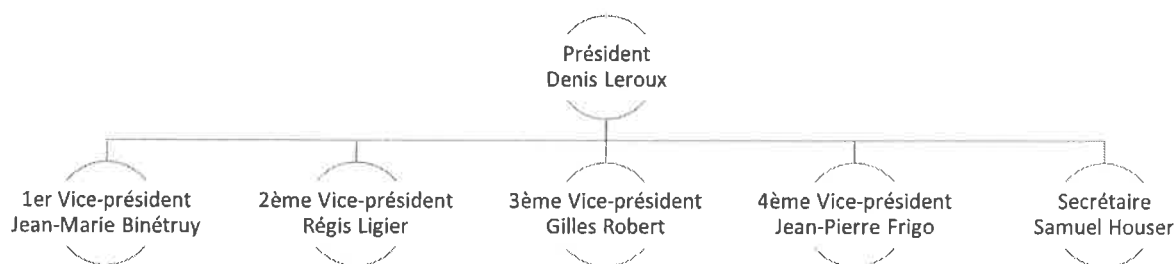
Monsieur le Président soumet au vote les comptes-rendus des séances précédentes.

Approbation des comptes-rendus des séances précédentes : 06 juillet et 19 juillet 2017.

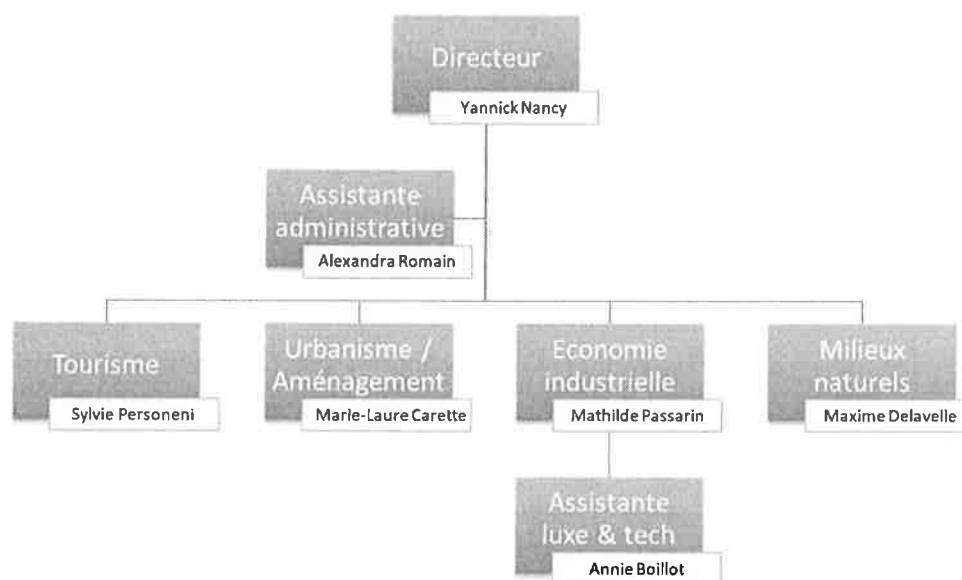
***Approbation à l'unanimité.***

## ➤ ORGANIGRAMME DU PAYS HORLOGER

M le Président rappelle la composition du bureau suite au comité syndical du 19 juillet dernier.



Il présente ensuite l'organigramme du personnel suite au recrutement de Maxime Delavelle qui a rejoint le PETR au mois de juillet dernier en tant que Chargé de Mission Milieux naturels dans le cadre du Projet de PNR.



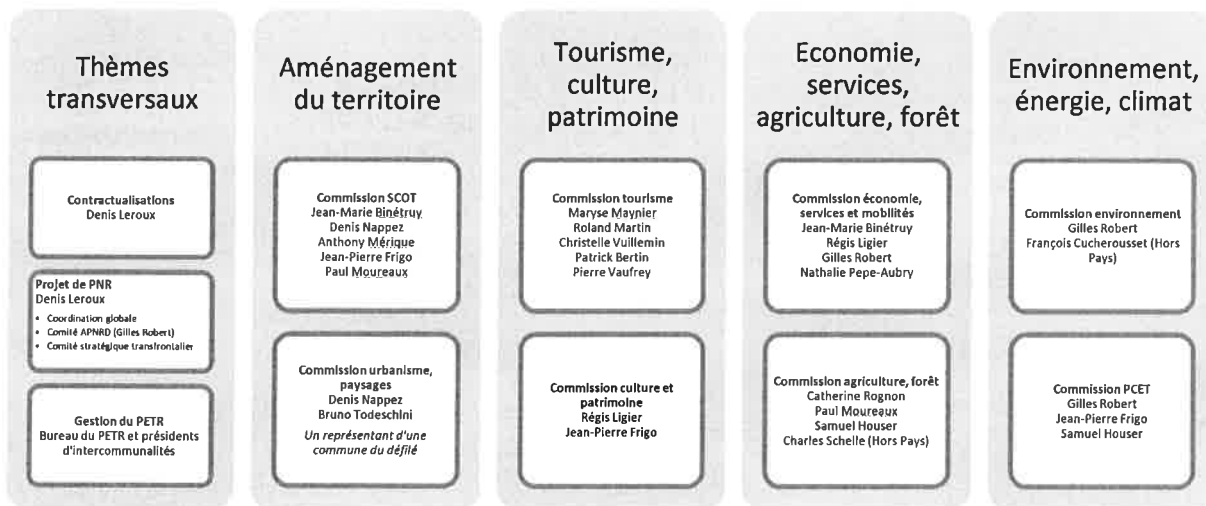
Selon les propositions faites lors de la réunion du bureau du PETR le 31 juillet, M le Président propose de reprendre les délégations auparavant assurées par Mme Genevard à savoir le Contrat Local de Santé, le Comité Stratégique Transfrontalier avec le Parc naturel régional du Doubs (CH) et le Comité de pilotage PNR.

Par ailleurs, il propose aux autres membres du comité de se maintenir dans les missions qui leur étaient auparavant dévolues.

Il propose également de fusionner la commission économie et la commission services et mobilités dans la mesure où les thèmes de travail sont souvent complémentaires.

Enfin, il propose d'offrir aux communes « hors-pays » une meilleure représentation dans les commissions PNR et de les solliciter à ce propos.

Après échanges la répartition suivante est proposée :



En ce qui concerne la répartition des représentations auprès d'organismes tiers, la répartition est la suivante (les changements sont soulignés) :

Mission locale du Haut-Doubs	• Patrick Laithier, suppléant Régis Ligier
Luxe & tech et Pôle des Microtechniques	• Jean-Pierre Frigo et Nathalie Pepe-Aubry
Contrat local de santé	• <u>Denis Leroux</u> , Catherine Rognon, Gilles Robert, Régis Ligier
Plateforme Prototypage et Microtechniques	• Jean-Pierre Frigo
CNAS	• Roland Martin
APNRD	• <u>Gilles Robert</u> , suppléant Serge Cagnon
Comité stratégique transfrontalier	• <u>Denis Leroux</u> , Gilles Robert, Régis Ligier, Pierre Vaufrey
Comité régional de tourisme	• Maryse Mainier
AUDAB	• Jean-Marie Binétruy

### Approbation à l'unanimité.

M le Président ajoute qu'il faudra proposer d'ajouter le maire de Morteau aux représentants du Contrat Local de Santé car sa commune accueille le seul hôpital du Pays Horloger.

### ➤ INDEMNITE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose au comité les éléments suivants :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

Lorsque l'organe délibérant d'un EPCI est renouvelé, il doit dans les trois mois suivant l'installation du nouveau conseil, fixer les indemnités de ses membres.

L'article L 5211-12 du CGCT définit les modalités de répartition et de versement de l'enveloppe indemnitaire globale.

La circulaire du 19 juillet 2010 établit les montants maximaux bruts des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) est venu préciser.

Considérant que pour un PETR de 44 530 habitants, le taux maximal de l'indemnité du président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,59 % ;

Le comité décide d'accorder au Président le même pourcentage que celui qui avait été accordé précédemment c'est-à-dire 20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Pour : 16**

**Contre : 3**

**Abstention : 0**

Mme Mainier rejoint la séance.

### ➤ ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES

M. le Président fait part à l'assemblée de la proposition du Département de créer entre le Département, les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements.

En effet, face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

#### **Statut juridique et compétences :**

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Membres :**

Les membres adhérents à l'AD@T sont :

- Le Département ;
- Les Communes ;
- Les Etablissements publics intercommunaux ;

Les structures, telles que les syndicats mixtes, les centres médicaux d'action sociale, les pôles d'équilibre territorial et rural, les établissements publics administratifs, ne peuvent pas juridiquement être adhérents de l'Agence, mais peuvent par contre en devenir des clients.

La grille tarifaire appliquée aux clients, en vertu de la délibération n° 6 du 4 juillet 2017 de l'AD@T s'établit comme suit :

- Clients importants : 5 000 € HT/an
- Clients moyens : 3 000 € HT/an
- Clients petits : 1 500 € HT/an

Ce versement permet au client de bénéficier de l'ensemble des prestations incluses dans le pack de base de l'AD@T.

Cette cotisation est valable pour une année complète, sans prorata temporis, et renouvelable tacitement chaque année sur appel de fonds de l'AD@T, sauf décision contraire de l'assemblée.

Le Pays Horloger est considéré comme un client « petit ». Le montant de l'adhésion est forfaitaire et n'est pas basé sur la population.

### **Intérêt de la présente adhésion**

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la structure de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

Le comité :

- DECIDE d'adhérer à l'AD@T
- DESIGNER M le Président ou son représentant pour représenter la structure à l'Assemblée Générale de l'AD@T
- AUTORISER M le Président ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

**Pour :**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

### **➤ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DU PAYS HORLOGER**

Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6184 – Versement à des organismes de formation		+ 900
D 6281 – Concours divers		+ 1 800
D 64131 – Rémunération NT	- 3285	
D 6451 – Cotisations URSAAF	- 2700	

Intitulé	Ouvertures de crédit
D 6531 – Indemnités élus	+ 3100
D 6533 – Cotisations retraites élus	+ 185

**Approbation à l'unanimité.**

➤ DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR

Monsieur le président propose à l'assemblée d'attribuer au directeur du PETR les délégations suivantes :

- Correspondance courante
- Ensemble des pièces comptables y compris la paie du personnel
- Les actes concernant le personnel
- Les délibérations du comité

**Approbation à l'unanimité.**

➤ DELEGATIONS DU COMITE DU PETR AU PRESIDENT EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le président sollicite auprès du comité du PETR les délégations suivantes :

- sur les demandes de dérogation à la règle d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT (les ouvertures à l'urbanisation ne peuvent se faire, par dérogation, qu'avec l'accord du Préfet après avis de la CDPENAF et de l'EPCI compétent pour l'élaboration d'un SCoT).
- sur les avis de PLU arrêtés
- sur les avis sur les SCoT voisins ou limitrophes arrêtés

**Approbation à l'unanimité.**

Mme Genevard précise qu'il est nécessaire lorsque l'on émet un avis d'expliquer le sens des préconisations émises. Il ne faut pas donner l'impression que nous dictons la conduite à suivre mais faire de la pédagogie.

M le Président accepte le conseil et appelle les maires qui souhaiteraient des explications complémentaires à solliciter le Pays Horloger.

➤ CADD : ATTRIBUTIONS DEFINITIVES

M le Président rappelle que nous devons délibérer en mai mais le conseil général ne nous avait pas transmis l'ensemble des informations requises. En effet la modification du projet de ressourceurie nécessitait un avis du service juridique du conseil régional qui n'avait pas été rendu.

Le comité avait alors fait le choix de ne pas délibérer pour ne pas entrer en contradiction avec le service juridique le cas échéant.

Tous les dossiers étant maintenant clarifiés, le Président propose de délibérer sur les montants proposés dans le tableau.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS (actions initiales + actions nouvelles)	MAITRE D'OUVRAGE (révisé le cas échéant)	Investissement (Enveloppe CADD)		Enveloppe rurale		
			COUT TOTAL HT		Subventions inscrites initialement	Subventions votées	Subventions à affecter en 2017
			Initial	Révisé			
EQSS	Salle culturelle de Morteau	Ville de Morteau	2 936 232 €		380 000 €		386 333 €
EQSS	Périscolaire de Montéchâteau / Chamesol	RPI Montéchâteau/Chamesol	508 000 €	508 000 €	50 800 €	50 800 €	
Actions issues des PCET	Parking relais de covoiturage	A identifier	ND		8 519 €		
Actions issues des PCET	Recyclerie à Maiche	PREVAL	360 000 €	190 930 €	36 000 €		38 186 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 804 232 €</b>	<b>698 930 €</b>	<b>475 319 €</b>	<b>50 800 €</b>	<b>424 519 €</b>
		<b>TOTAL</b>				<b>475 319 €</b>	

**Approbation à l'unanimité.**

## ➤ NOUVELLES CONTRACTUALISATIONS AVEC LE CONSEIL REGIONAL

*Cf. documents dans les pochettes.*

M le Président indique que nous avons été sollicités par le conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté pour nous ouvrir la discussion autour des nouvelles contractualisations régionales baptisées « contrat de territoire ».

Ces contrats signés pour la période 2018 – 2020 devront s’inscrire dans la logique des 4 priorités régionales :

- Accueil et attractivité du territoire
- Transition énergétique
- Renforcement du maillage des pôles
- Gestion durable de l’espace et lutte contre l’étalement urbain

A ce jour, le montant de l’enveloppe qui sera attribuée n’est pas communiqué.

Le conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté attend de notre part un courrier affirmant notre intérêt pour la démarche et si possible les priorités que nous retiendrons.

M Robert souhaite savoir comment le lien avec les communes sera fait et de quelle manière il jouera son rôle centralisateur.

Mme Genevard ajoute qu’il faudra bien préciser que le Pays n’a pas de pouvoir décisionnel et qu’il agit dans le cadre d’une négociation avec la région.

M le Président évoque la nécessaire articulation entre les contrats. M le Préfet a demandé lors de la dernière réunion de la SDAAP qu’il y ait de la complémentarité entre les contrats. A ce stade, il ne s’agit avec la région que d’envoyer un courrier pour démontrer notre intérêt.

M Binétruy ajoute que la région contractualisera avec les PETR et le département met en place ses contrats avec les EPCI. Un inventaire des projets sera donc nécessaire à l’échelle intercommunale. Un fonctionnement a-t’il été acté pour les contractualisations avec le département ?

M le Président indique que le dispositif départemental sera voté le 25 septembre.

M Binétruy souhaite savoir s’il sera possible d’émarger à des dispositifs régionaux et départementaux.

Mme Genevard répond que cela sera possible sur les compétences partagées.

M le Président conclut en indiquant qu’il faudra coconstruire avec les EPCI ces différents contrats.

## ➤ RENDU DU TRAVAIL DE VICTOR BRUN, STAGIAIRE « ANALYSE DES FORMES URBAINES »

*Cf. document dans les pochettes.*

M le Président cède la parole à M Victor Brun pour qu’il présente ses travaux sur l’analyse des formes urbaines du Pays Horloger.

M Brun présente la première partie de son rapport sur le volet historique ainsi que les éléments du prochain dossier actuellement en cours d’élaboration.

M le Président le remercie pour son travail à l’iconographie riche et évocatrice.

Mme Rognon signale que si les vergers ont disparu, ce n'est pas uniquement à cause de l'évolution des pratiques agricoles mais aussi à cause de l'abandon de ceux-ci et de l'urbanisation.

Mme Vuillemin ajoute que des cours sont donnés pour choisir les variétés adaptées à notre climat et apprendre à les tailler correctement.

Mme Genevard ajoute qu'il y a des associations de pomologie comme les croqueurs de pommes qui sont actives sur le territoire.

M le Président conclut en encourageant M Brun pour la suite et sur l'importance de ses travaux pour le SCoT.

### ➤ DEVIS DE L'EXPERT SUR LE DOUBS FRANCO-SUISSE, BERTRAND DE MONTMOLLIN

Dans le but d'assurer un suivi des groupes bi-nationaux sur le Doubs Franco-Suisse, l'APNRD et le Pays Horloger ont recours à une prestation extérieure dont les missions sont :

- Action de veille et d'analyse des travaux du groupe Binational qualité
- Retranscription des résultats
- Séance publique annuelle sur le Doubs mise en place par le Pays Horloger et l'APNRD

Le montant dû par le Pays Horloger est de 3369,60 CHF en 2017 soit 50 % du total (idem années précédentes).

#### **Approbation à l'unanimité.**

M le Président précise que l'arrivée de M Delavelle nous permettra de questionner cette action pour les années à venir et d'envisager de la réinternaliser.

### ➤ ADHESION AU COLLECTIF ITINERANCE DU COMITE REGIONAL DU TOURISME 2017-2020

L'adhésion au collectif itinérance du CRT de Bourgogne Franche-Comté nous permet de participer à un panel d'actions de communication et de promotion de notre offre touristique (salons, espaces publicitaires, espaces presse, formations, etc.). Avec la fusion des régions, l'expérience franc-comtoise du collectif itinérance est élargie à la Bourgogne.

Les actions effectuées sont :

- Édition de brochures spécialisées sur l'itinérance en Bourgogne Franche-Comté,
- Pages sur le site web dédiées aux membres du collectif,
- 6 newsletters grand public à l'année traduites en 4 langues,
- Achats d'espaces presse en France, Suisse et Allemagne,
- Investissements média et web 2.0 (accueil de blogueurs, édition de contenus sur les réseaux sociaux, vidéos youtube etc...),
- Co-branding (partenariat avec la marque globe-trotter),
- Relations presse, présence sur salons ...

Le montant de l'adhésion reste le même que depuis notre première adhésion en 2013 soit 2 500 € TTC par an pour un territoire.



Le plan d'actions commun touchera les domaines du web, du web 2.0, de la communication on-line et off-line, de l'évènementiel, des relations presse et du lobbying auprès des bureaux d'Atout France. Les marchés prioritaires définis en 2017 sont : La France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse et le Canada. Le collectif, en conformité avec le SRDTL, déterminera chaque année les marchés ciblés par son plan d'actions.

Le coût pour le Pays Horloger est de 2500 €/an à partager avec l'APNRD dans le cadre d'une adhésion « Chemins de la Contrebande ».

Il est retenu que le Pays Horloger adhère au collectif « Itinérances » en tant que territoire de destination et pour le compte du groupement de commande « Les Chemins de la Contrebande » constitué par le Pays Horloger et le Parc du Doubs.

### **Approbation à l'unanimité.**

Mme Mainier précise que ce collectif a permis de faire des relais intéressants et a permis d'importantes retombées presse.

Par ailleurs lors du dernier comité de pilotage il a été prévu l'organisation d'un rassemblement des hébergeurs pour les remobiliser autour du produit et les inciter à se l'accaparer.

Pour cela il est prévu une rencontre avec les offices de tourisme français et suisses pour qu'eux aussi redeviennent moteurs dans la promotion de ces itinéraires et qu'ils apprennent à mieux travailler ensemble.

Mme Genevard considère que c'est un produit qui plaît médiatiquement, elle s'interroge sur ses retombées réelles.

Mme Personeni indique qu'un bilan est prévu à la fin de la saison, nous disposons de plusieurs indicateurs comme la diffusion des guides, le questionnaire aux hébergeurs et le nombre de diplômes délivrés.

### ➤ DIVERS

- **Bilan Annie Genevard**

*Cf. document dans les pochettes.*

M le Président cède la parole à Mme Annie Genevard.

Mme Genevard indique que ce sera sa dernière séance au comité syndical, elle sera remplacée par M Cédric Bôle. Elle fait confiance à ses 2 successeurs pour prendre le relais. Le document présenté reprend tous les projets initiés au cours de sa présidence classés par thème. Ils sont la démonstration que la vocation d'un PETR est de travailler avec les collectivités sur les thèmes qui peuvent réunir. Un projet transversal demeure, c'est la création du PNR qui doit rester l'objectif premier du PETR dans les prochains mois.

M le Président indique qu'il reprend le PETR avec plaisir et remercie la Présidente pour son engagement. Il indique qu'il y aura des rendez-vous clés où l'on pourra se retrouver, notamment sur les thèmes qui demandent un soutien national : PNR, CLS, SCoT. Ce soutien est d'ailleurs prévu dans les statuts du Pays.

Mme Rognon indique que sur les questions de préservation des patrimoines, même si l'action sur la préservation des fermes tuyés n'existe plus, il demeure possible de l'annexer au PLU, c'est un travail qui a été conduit par le CAUE sur la commune de Montlebon.

Mme Genevard répond qu'il s'agit de pouvoir rencontrer les propriétaires très en amont pour anticiper les choses. Ce qui n'est pas toujours simple. L'action conduite permettait de lever la question économique en limitant le surcoût lié à des rénovations qualitatives.

- **Appel à Manifestation d'intérêt : Atlas de la biodiversité intercommunale**

L'Agence française pour la biodiversité lance un appel à projets doté de cinq millions d'euros. Objectif : Réalisation d'atlas de la biodiversité communale

Les ABC sont des inventaires cartographiques des habitats, de la faune et de la flore réalisés dans un but d'amélioration des connaissances, d'appropriation des enjeux de la biodiversité

La subvention de l'AFB peut couvrir jusqu'à 80% des dépenses totales.

Il faut donner une réponse avant le 15 septembre prochain. Un autre appel à manifestation d'intérêt pourra être lancé dans les mois à venir.

Merci de signaler votre intérêt auprès de Maxime Delavelle, chargé de mission milieux naturels.

- **Courriers affleurements rocheux**

*Cf. courriers dans les pochettes*

M Robert propose que ces courriers adressés à l'ensemble des communautés de communes soient traités au niveau du Pays. Il souhaiterait que l'on puisse rencontrer les gazouillis et que l'on ait une base de concertation à partir de cela.

M Binétruy indique qu'il a répondu que cela serait traité avec le chargé de mission Milieux Naturels.

M Houser répond que cela correspond à un besoin d'améliorer les parcelles car il y a moins d'espace disponible à cause de l'urbanisation.

M Ligier indique qu'il y a cependant un usage considérable qui en a été fait cette année à certains endroits.

Mme Rognon précise qu'il faut créer les conditions du dialogue, aujourd'hui c'est d'ailleurs la chasse qui est la plus difficile. Elle note aussi un problème sur l'absence de demandes d'autorisation.

Mme Mainier indique que pour la commune du Bizot, elle a fait appel au conservatoire des espaces naturels qui sait bien expliquer ces problématiques.

- **Autres éléments communiqués aux membres du comité**

- Comité de pilotage SRADDET du 13/09 si des membres du comité souhaitent s'y rendre.
- Courrier de la région relatif à la création d'un service public de l'efficacité énergétique auquel nous allons répondre favorablement.
- Compte-rendu de la réunion de bureau du 31 juillet.

- **Agenda**

- Workshop Request le 28/09 à 14h à Maîche
- Comité de pilotage PNR : 29/9 à 14h00 à Villers le lac
- Plénière des acteurs : 7/10 à 09h00 à Maîche
- Visite d'Éric Houlley, VP Région : 9/11
- Conférence des maires PNR : 18/11 à 09h00 à Noël-Cerneux
- Conférence des maires SCOT : 09/12 à 09h00 à Morteau

- **50 ans des PNR**

Un évènement grand public est prévu du 12 au 15 octobre à Paris, nous sommes conviés à l'inauguration. Nous vous adresserons des éléments complémentaires dès réception.

- **Comité de novembre**

En raison des congés et d'un jour férié le comité de novembre est déplacé du 2 au 9 novembre

---

*La prochaine séance aura lieu jeudi 5 octobre à 19h00 à la salle de convivialité de Fournet  
Blancheroche*

---

Le Président  
Denis Leroux

